



PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
DU CANTON DE WENTWORTH**

*Adoption du Règlement numéro 2023-002,  
« Règlement relatif au traitement des élus municipaux »*

Je, soussignée, donne avis que le Règlement numéro 2023-002, « *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* », a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2023.

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2023 et les exercices financiers suivants.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales de bureau au (450) 562-0701 ou par courriel à [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca).

Donné à Wentworth ce 16<sup>ième</sup> jour de janvier 2023.

---

Natalie Black,  
Directrice générale et greffière-trésorière